

Administration financière—Loi

● (1642)

Ce matin—comme le député d'Edmonton-Ouest nous l'a dit—M. Rogers lui-même, le nouveau contrôleur général, a témoigné devant le comité et il a répondu une fois de plus en détail aux questions qui lui ont été posées. Malheureusement, comme le député l'a dit lui-même, il devait se rendre à un autre comité et n'a pu assister à la réunion du comité que quelques minutes. Nous lui avons tout de même donné le temps d'expliquer son idée, comme il l'a signalé. S'il avait pu assister à toutes les audiences du comité ce matin, il aurait constaté que M. Rogers ne se sent aucunement limité et qu'il a lu le compte rendu des audiences du comité, comme il l'a indiqué en répondant à une question que je lui ai posée, et qu'il a aussi étudié les en vingt recommandations qui ont été déposées au comité le 21 mars. Si le député ne les a pas lues, je lui conseille de le faire. Elles décrivent pleinement et de façon détaillée en vingt paragraphes les fonctions et les devoirs du contrôleur général.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est si facile de changer tout cela.

M. Lefebvre: Ces recommandations ont été déposées le 21 mars. J'ignore si le député a pu les examiner.

Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat, monsieur l'Orateur. Le contrôleur général a maintenant commencé son travail. Il est à son poste depuis le 1^{er} avril. Il nous vient du secteur privé et nous a été fortement recommandé. Il a occupé bien des postes importants avant d'accepter celui de contrôleur général. Nous savons tous qu'il a fait un sacrifice personnel pour accepter ce poste. Personne ne doute de sa compétence, de son intégrité ou de la façon dont il a accompli son travail à ses postes antérieurs.

Je pense que nous devrions mettre fin au débat. Le gouvernement n'a aucune intention d'accepter cet amendement. Nous avons déjà dit la même chose à propos d'amendements du même genre présentés au comité. Je recommande que cet amendement soit rejeté et que nous passions à la troisième lecture et à l'adoption du bill afin que M. Rogers ait la pleine collaboration de la Chambre pour exercer ses fonctions, que tous les partis jugent très importantes, et pour établir un système encore plus efficace de contrôle des deniers publics.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment très heureux de dire quelques mots au sujet de l'amendement. J'espère que pendant les derniers jours de la session du Parlement...

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Plusieurs députés trouvent qu'il fait trop froid à la Chambre. Pouvez-vous demander qu'on mette plus de chaleur?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai déjà parlé au personnel de la Chambre des communes et il est en train de faire quelque chose à ce sujet.

M. Towers: Si le député se mettait à participer au processus politique, il finirait peut-être par se réchauffer et la fraîcheur de l'air ne le ferait plus frissonner.

Nous avons en fait été déçu que le gouvernement ne se soit pas montré plus réceptif à nos suggestions. En général, on n'a guère assisté à de petites manœuvres politiques au comité permanent des comptes publics, ce qui s'inscrit d'ailleurs au crédit aux députés qui ont participé aux travaux du comité. J'en ai fait partie durant quelques années et c'est assurément pour moi un plaisir de constater à quel point il a pu évoluer. Il y a plusieurs années, ce comité traitait de questions remontant très loin en arrière. Nous avons depuis lors progressé de manière constante, à tel point que les députés peuvent maintenant débattre du rapport du vérificateur général peu de temps après sa présentation devant la Chambre des communes.

Il convient d'ajouter que le président du comité mérite certains éloges, voire même beaucoup. Il est à l'honneur du Parlement que son président en ait été choisi dans les rangs de l'opposition. Peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles ce comité a si bien fonctionné.

Nous espérons ainsi que la majorité jugerait opportun d'accepter certains des amendements présentés. Je ne doute pas de la bonne volonté et de la sincérité des ministériels. Très souvent, des députés de tous les partis ont présenté des suggestions très valables. Le vérificateur général et le contrôleur général ont besoin de toute l'aide possible pour reprendre le contrôle des dépenses publiques. Le Canada ne pourra pas survivre si son déficit continue de se chiffrer à 10 ou 11 milliards de dollars, ce qui a été le cas au cours des deux dernières années. Il est regrettable que cela se soit produit à une époque de relative prospérité. Qu'advient-il si les choses empirent et si l'économie sombre dans le marasme? Que ferons-nous alors? Voilà pourquoi il importe que la Chambre accorde au contrôleur général un soutien maximum. Le contrôleur général doit, j'en suis sûr, se demander quel est l'avenir qui l'attend. Il a certainement besoin de l'appui de tous les députés en plus de celui du vérificateur général.

J'aimerais citer le rapport du vérificateur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977. A l'article 2.3, page 6, il recommandait:

... premièrement, la création d'un poste de chef de l'administration financière du gouvernement, portant de préférence le titre de contrôleur général du Canada;...

Heureusement cette recommandation a été suivie.

En deuxième lieu, il recommandait:

... deuxièmement, la nomination à ce poste d'une personne possédant les qualités professionnelles requises, dont les antécédents montrent une compétence et des réalisations, à des niveaux supérieurs de responsabilité, remarquables et reconnus et ayant une vaste expérience de la haute direction financière au sein d'un organisme de grande envergure dans le secteur privé ou public...